



NATATION SANTÉ

NAGEZ
FORME
SANTÉ

ENGAGEMENT -
QUALITE

VERSION 2016

CHARTRE QUALITÉ



La natation c'est, **LE** sport santé



INTRODUCTION



Suite à de nombreuses études françaises et internationales sur l'intérêt de la pratique sportive sur la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques, la Fédération Française de Natation (FFN) œuvre pour mettre en place une activité de Natation appropriée à ces publics.

En 2007, l'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), mandatée par la FFN, a mené une étude qui a mis en avant une carence d'offres d'activités de Natation adaptées envers un public atteint de pathologies chroniques, en quête de retrouver un capital santé et améliorer sa qualité de vie.

Dans le cadre de sa mission de service public et d'intérêt général, la FFN s'est investie dans ce domaine pour apporter une réponse appropriée à un problème de santé publique.

Le concept **Natation Santé** occupe largement ce champ pour être en adéquation avec les besoins recensés.

NOTRE CONCEPT S'ARTICULE SUR TROIS NIVEAUX :

- 1 l'accueil des personnes recherchant un maintien de leur capital santé par la pratique d'une activité sportive : **la prévention primaire.**
- 2 l'accueil des personnes à risques d'apparition de maladies : **la prévention secondaire.**
- 3 l'accompagnement et le soutien des pratiquants, à la suite de leur programme d'éducation thérapeutique : **la prévention tertiaire.**

En 2007 et 2008, une expérimentation a été menée dans deux régions pilotes : **la Champagne-Ardenne et le Centre.**

En 2009, la Fédération a répondu à un appel à projets "Activité physique et personnes atteintes de maladies chroniques" du Ministère de la Santé et des Sports. Le projet fédéral a été retenu afin de mettre en place l'activité **Nagez Forme Santé** au sein de nos clubs.

En 2012, une journée de promotion de l'activité **Nagez Forme Santé** est proposée aux clubs lors des Championnats de France de natation organisés à Dunkerque.

En 2013, une première rencontre des référents régionaux est organisée lors des Championnats de France de natation à Rennes.

En 2014, lors de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à Millau, le concept **Natation Santé** est officiellement créé.



NATATION SANTÉ



Depuis son lancement, le Ministère a favorisé et soutenu la mise en œuvre de ce concept de pratiques et demeure attentif à son développement.

L'objectif de cette charte qualité est de définir un cadre de référence commun à l'ensemble des clubs affiliés à la FFN qui souhaitent développer la Natation Santé.

A ce titre, deux agréments, **Nagez Forme Santé** et **Nagez Forme Bien-être**, ont été mis en place en faveur des clubs.

Ces agréments soulignent la qualité de la pratique dispensée au sein du club et référence ce dernier comme acteur incontournable dans le paysage Sport Santé local, régional et national.

La demande d'agrément est un acte volontaire du club qui souhaite proposer des activités Natation Santé de qualité au sein de sa structure.

Dans ce cadre, le club s'engage à respecter cette charte qui définit la nature de l'activité et les modalités d'organisation spécifiques.

#1

GÉNÉRALITÉS

OBJET DE LA CHARTE QUALITÉ

La charte qualité Natation Santé définit les règles et les principes de mise en œuvre de l'activité Natation Santé au sein des clubs affiliés et agréés.

Elle détermine les responsabilités réciproques de la FFN et du club.

CANDIDATURE AUX AGRÉMENTS NAGEZ FORME SANTÉ ET NAGEZ FORME BIEN-ÊTRE

1 | PROCÉDURE À SUIVRE

Pour obtenir les agréments, le club doit répondre aux conditions de cette charte qualité et porter sa candidature auprès de son comité régional.

Au dépôt du formulaire d'agrément dûment complété, le comité régional s'assure de la conformité administrative (*statut, membres, nombre de licenciés, nombre d'éducateurs et leurs qualifications dont la formation complémentaire **Nagez Forme Santé** et/ou **Nagez Forme Bien-être**...*) et organisationnelle (*conditions d'accueil des pratiquants, créneaux horaires, dispositions sécuritaires...*) du club demandeur.

2 | RÉPONSE DU COMITÉ RÉGIONAL DE NATATION

Le comité régional de natation s'engage à donner une réponse dans le mois qui suit la réception du formulaire d'agrément.

L'acceptation de la candidature est communiquée au club et à la FFN.

Parallèlement, le comité régional de natation acte cet agrément sur le logiciel fédéral qui génère le pictogramme spécifique à l'activité "**Nagez Forme Santé**" et/ou "**Nagez Forme Bien-être**" sur la fiche du club.

Chaque club agréé reçoit un kit promotionnel spécifique **Natation Santé**.

En cas de rejet de la candidature, le comité régional de natation s'engage à motiver par écrit les raisons de ce refus auprès du club et en informe la FFN.

Le cas échéant, le comité régional et/ou la FFN peut accompagner le club, sur sa demande, dans la réalisation de son projet.

3 | RELATIONS ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION ET LE CLUB AGRÉÉ "NATATION SANTÉ"

L'engagement réciproque est établi, durant toute la durée de l'activité **Natation Santé**, entre la FFN et le club agréé.

RÔLE DE LA FÉDÉRATION (OU DE SON REPRÉSENTANT) :

- assure la promotion et le développement de l'activité,
- apporte son expertise et assure un rôle d'accompagnement et de conseil, notamment par le biais de la mission d'appui nationale,
- délivre l'agrément,
- référence l'activité développée par les clubs sur le logiciel fédéral,
- assure la formation et le recyclage des éducateurs en charge de l'activité,
- met à disposition les outils de développement,
- développe un plan de communication national en soutien de la communication locale,
- prospecte et établit les partenariats nécessaires au développement et à la pérennisation de l'activité.



RÔLE DU CLUB AGRÉÉ NATATION SANTÉ :

- inscrit cette activité dans son projet de club,
- identifie une personne référente au sein du club,
- dispose ou recrute un éducateur **Nagez Forme Santé** et/ou **Nagez Forme Bien-être** titulaire de la formation spécifique,
- prospecte et établit les partenariats locaux nécessaires au développement et à la pérennisation de l'activité,
- met en place l'activité selon les dispositions de la charte qualité, assure le suivi et l'évaluation,
- garantit les conditions de pratique en toute sécurité,
- met à disposition le matériel pédagogique et de fonctionnement nécessaire.
- assure la communication locale,
- veille au recyclage des éducateurs en charge de l'activité,
- informe le comité régional de tout changement structurel,
- réalise et transmet un bilan annuel d'activité au comité régional de natation.

#2

LA NATATION SANTÉ



DÉFINITION DE LA NATATION SANTÉ

La **Natation Santé** est un champ d'activités aquatiques dédié à la prévention de la santé des pratiquants. Elle regroupe les activités de **Nagez Forme Santé** et **Nagez Forme Bien-être**.

NAGEZ FORME SANTÉ

C'est nager pour développer, maintenir et/ou restaurer son capital santé et améliorer sa qualité de vie.

Il s'agit d'une natation adaptée au bénéfice de personnes atteintes de maladies chroniques et en particulier, en relais d'un programme d'éducation thérapeutique.

NAGEZ FORME BIEN-ÊTRE

Regroupe toutes les activités aquatiques émergentes et/ou de natation pour préserver son capital santé au service des personnes recherchant une activité de bien-être et de loisir.

Les spécificités du milieu aquatique offrent de nombreux avantages au bénéfice du pratiquant. Les transformations imposées par ce milieu obligent le pratiquant à s'adapter et à chercher son équilibre, sa ventilation, sa propulsion et sa perception de l'espace.

Reconnue dès 2009 par le Ministère de la Santé et des Sports, la mise en œuvre de la Natation Santé au sein d'un club de la FFN répond aux enjeux nationaux de la politique de santé publique.

A QUI S'ADRESSE LA NATATION SANTÉ

Régulièrement, les études scientifiques démontrent le bénéfice de la Natation pour l'ensemble des pratiquants quels que soient leur âge, leur état de santé, leur niveau d'autonomie et leur aisance en milieu aquatique.

La **Natation Santé** s'adresse à tous, nageurs et non-nageurs, et notamment les personnes en surcharge pondérale, diabétiques, atteintes de cancers, de maladies respiratoires, cardio-vasculaires, neurodégénératives, ostéo-articulaires...

DES ÉDUCATEURS CERTIFIÉS

La mise en place de l'activité Natation Santé impose au club la présence obligatoire d'un éducateur certifié ayant suivi une formation complémentaire et spécifique : **formation Nagez Forme Santé** et/ou **formation Nagez Forme Bien-être**.

Ces formations sont dispensées par l'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN) ou ses antennes : les Ecoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN).

Formation Nagez Forme Santé : dispensée sur plus de 80 heures, elle traite plusieurs secteurs de la santé et des maladies chroniques sans oublier l'aspect psychopédagogique de ce type d'activité.

Formation Nagez Forme Bien-être : 20 heures, elle aborde la prévention primaire et les principes de base des activités aquatiques.



#3

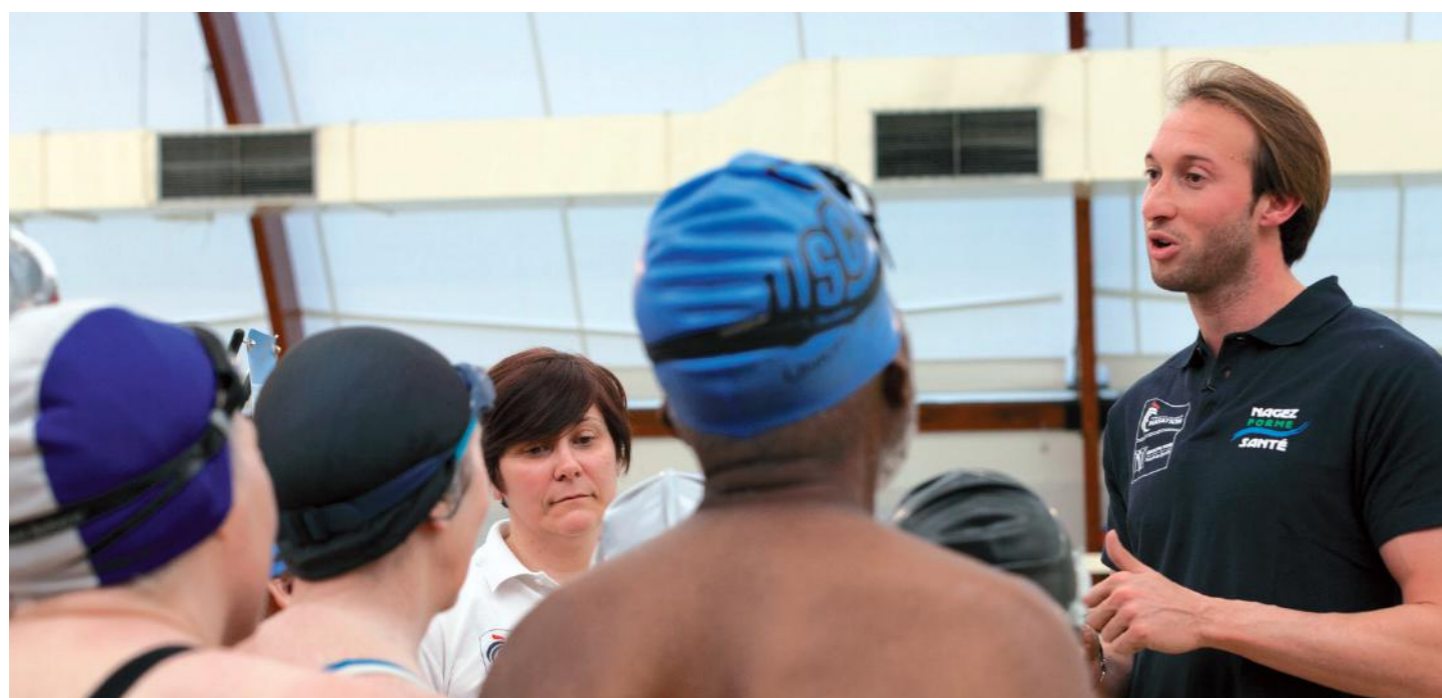
L'ASPECT ORGANISATIONNEL

L'ORGANISATION TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Une préparation rigoureuse est nécessaire pour gérer au mieux l'activité Natation Santé au sein du club.

1 | LE MATÉRIEL

L'éducateur vérifie le matériel de sécurité présent autour du bassin. Deux types de matériels sont à considérer : le matériel de sécurité (défibrillateur, sachets de glucose,...) et le matériel pédagogique. L'éducateur veille à son accès et à son bon fonctionnement.



2 | L'ACCUEIL DES PRATIQUANTS

L'éducateur en charge de l'activité accueille les pratiquants avec une attention particulière (écoute, observations, attentes...). Il veille à la confidentialité des informations communiquées par les pratiquants et en tient compte dans la conduite pédagogique de la séance.

L'éducateur reste disponible pour tout échange souhaité par le pratiquant et veille à instaurer un climat de confiance.

3 | LA SÉANCE

Elle est conduite par un éducateur qualifié qui est seul en mesure de proposer une pédagogie adaptée à chacun des pratiquants. Le pratiquant est acteur de son activité, il évolue en fonction de ses possibilités propres et de ses objectifs.



Le climat de confiance instauré doit faciliter la progression pédagogique de la séance afin de favoriser le développement des capacités du pratiquant.

A tout moment, l'éducateur doit veiller aux points de vigilance liés à l'état de santé de chacun des pratiquants (fatigue, douleur, essoufflement,...). Il doit être en mesure d'intervenir si l'intégrité ou la sécurité du pratiquant est en jeu.

Attention, dans le cadre de l'activité **Nagez Forme Santé**, le nombre maximal de 12 pratiquants par éducateur doit être respecté.

4 | L'APRÈS-SÉANCE

L'éducateur assure le suivi pédagogique de son action.

Il observe l'état physique du pratiquant et recueille son ressenti en vue d'adapter le programme individualisé.

L'éducateur invite le pratiquant à mentionner sur son "**livret du pratiquant**" toutes les informations utiles à l'évolution de sa progression.

#4

LA PROMOTION, LA COMMUNICATION ET LE PARTENARIAT

LA PROMOTION ET LA COMMUNICATION

Les images, logos et emblèmes de la FFN et Natation Santé sont la propriété exclusive de la FFN et ne peuvent être utilisés sans son accord écrit.

Le club développant une activité Natation Santé s'engage à en assurer la communication et la promotion au niveau local en complément et en cohérence de la communication nationale et régionale.

Le club utilise l'ensemble des supports mis à sa disposition (kakémono, pochette, brochure promotionnelle et affiche). La brochure promotionnelle dispose d'un espace dédié à la structure locale.

Le site internet de la FFN promeut la Natation Santé et y intègre le référencement des clubs agréés.



LE PARTENARIAT

La FFN est propriétaire de tous les droits d'exploitation de l'activité Natation Santé et des droits d'exploitation des événements qu'elle organise. Ces droits comprennent les droits marketing, les droits commerciaux et les droits médias.

La FFN est seule habilitée à concevoir, avec ses partenaires, des produits dérivés.

PROTECTION DES DROITS

Le club agréé peut faire usage des logos, emblèmes, images de la Natation Santé dans le cadre exclusif des activités **Nagez Forme Santé** et/ou **Nagez Forme Bien-être**.

En aucun cas il ne pourra en être fait un usage commercial.

Le club agréé **Natation Santé** doit garantir les engagements que la Fédération a pris avec ses partenaires. Il est également de sa responsabilité d'éviter toute concurrence déloyale aux partenaires de la Fédération dans un périmètre proche du club.

Ainsi, aucune société concurrente aux partenaires de la Fédération ne peut disposer d'avantages lui permettant une quelconque exploitation de l'activité **Natation Santé** (espaces de publicité, espaces de vente...).

Le club agréé Natation Santé local est cependant autorisé à conclure des partenariats locaux, mais avec l'accord préalable de la FFN.

Tout partenariat et toute publicité portant atteinte à la santé ou à la moralité ne sont pas autorisés.

#5

LES ASPECTS JURIDIQUES



L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU CLUB

La gestion administrative du club doit permettre le bon fonctionnement général des activités développées dans le cadre de la Natation Santé. Cette gestion fait l'objet d'une procédure régulière qui doit être mise en place par l'éducateur en charge de l'activité.

Le club respecte les réglementations en vigueur et notamment celles concernant la pratique de la natation, l'encadrement des publics, le matériel et les équipements sportifs.

Le club affilié à la FFN bénéficie des garanties responsabilité civile recours et défense pénale de l'assurance fédérale.

Les pratiquants licenciés à la FFN bénéficient, quant à eux, des garanties responsabilité civile, individuelle accident et assistance rapatriement de l'assurance fédérale.



NATATION SANTÉ

Adresses utiles :

Trouvez un club FFN près de chez vous :

www.ffnatation.fr

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports :

www.sports.gouv.fr

Comité National Olympique et Sportif Français :

www.franceolympique.com

Mutuelle des Sportifs :

www.mutuelle-des-sportifs.com

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

14, rue Scandicci - 93508 PANTIN cedex

Tél. : 01 41 83 87 70 - Fax : 01 41 83 87 69

ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr

LA NATATION SANTÉ, C'EST :

- Un accueil dans des structures agréées
- Des éducateurs formés et qualifiés
- Un programme personnalisé

PRENEZ SOIN DE VOUS !

Informations et renseignements :

www.ffnatation.fr

